

La CAPD « Promotions » aura lieu au mois de janvier

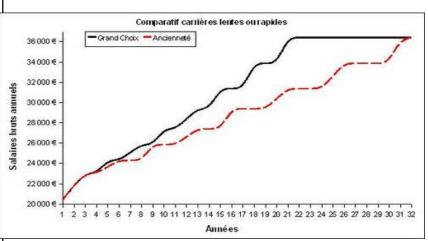
Pour tout ce qui concerne votre carrière (promotions, formation continue, mouvement...) les représentants des personnels du SNUipp-FSU 09 sont présents pour le contrôle et la transparence des opérations.

Chaque année, à l'aide de vos fiches de contrôle, les délégués des personnels interviennent pour des mises à jour de dossier (enfants, ancienneté, points handicap...).

<u>Il est donc très important de nous retourner</u> la fiche promotions ci-jointe entièrement remplie.

Dès la fin de la CAPD, nous communiquerons les résultats à tous les syndiqués promus ainsi qu'aux collègues ayant renvoyé la fiche de contrôle <u>avec leurs</u> coordonnées.

Le SNUipp dénonce: Un système injuste et inégalitaire



Imaginons deux carrières fictives :

- la première, qui correspondrait à un(e) collègue qui effectuerait toute sa carrière en passant les échelons à l'ancienneté.
- la seconde, pour laquelle ce passage d'échelons aurait lieu au grand choix.

Au bout de 31 ans de carrière, le différentiel de salaire brut représenterait la somme de 68 832 €... (sur la base des salaires d'octobre 2009).

Après, ce différentiel ne bouge plus... sauf si l'on accède à la Hors Classe du corps des Profs d'École... Peu d'espoir.

Chaque année vos délégués du SNUipp vérifient les barèmes des collègues, mais continuent à dénoncer ce dispositif inique.

Le SNUipp réaffirme que le système archaïque des promotions témoigne de l'attachement de l'administration à la notion de « mérite », si commode pour masquer les insuffisances budgétaires au niveau salarial.

Le ministère a donné aux IEN, aux directeurs des établissements spécialisés (EREA, SEGPA, Ecole d'application, CMPP,...) l'avancement pour tous au « Grand choix »! Il doit faire de même pour tous les Instituteurs et PE.

DEROULEMENT DE CARRIERE



Instituteurs

Professeurs des écoles

Echelons	Ancienneté	Mi-choix (5/7)	Choix (30%)	Ancienneté	Choix (5/7)	Grand- choix (30%)	PE Hors classe
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	9 m	9 m	9 m	3m	3m	3 m	2 ans 6 m
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	9 m	9 m	9 m	9 m	9 m	9 m	2 ans 6 m
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans 6 m
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 6 m	1 an 6 m	1 an 3 m	2 ans 6 m	2 ans 6 m	2 ans	2 ans 6 m
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 6 m	1 an 6 m	1 an 3 m	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	3 ans
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 m	1 an 6 m	1 an 3 m	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	3 ans
Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	4 ans 6 m	3 ans 6 m	2 ans 6 m	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	133
Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	4 ans 6 m	3 ans 6 m	2 ans 6 m	4 ans 6 m	4 ans	2 ans 6 m	
Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	4 ans 6 m	4 ans	2 ans 6 m	5 ans	4 ans	3 ans	
Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	4 ans 6 m	4 ans	3 ans	5 ans 6 m	4 ans 6 m	3 ans	12
	26 ans	22 ans	16 ans 9 m	30 ans	26 ans	20 ans	_

Des carrières similaires quel que soit le niveau d'enseignement ? On en est loin. 10 ans de différence entre 2 enseignants pour atteindre le 11ème échelon!!

Pour atteindre l'indice 783 avant de partir en retraite, il faudrait déjà pouvoir accéder à la hors-classe. Or 50% des professeurs des écoles partent au 10ème échelon de la classe normale des PE et seulement 17% à la hors-classe.

Le ratio promu-promouvables pour løaccès à la Hors Classe est passé en juin 2013 de 2% à 3%; son évolution prévoit 4,5% en 2015. Cela reste insatisfaisant.

Le barème de la hors classe (2 fois l'échelon + note + point ZEP + possibilité point direction) classe les enseignants plus en fonction de leur note que de leur ancienneté de service.

A la création du corps des PE, l'unité de la profession a été mise à mal : instituteurs, PE intégrés par liste d'aptitude sans reconstitution de carrière et avec baisse de note selon les départements, PE intégrés par concours interne avec reconstitution de carrière, PE recrutés par concours externe...

Alors que les effets de la décote se font sérieusement sentir, løaccessibilité pour tous les PE à l'indice terminal devient

impérative.

	GRILLE INDICIAIRE										
Echelon	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}
Instituteur	341	357	366	373	383	390	399	420	441	469	515
Prof døcole	349	376	410	431	453	467	495	531	567	612	658
P E Hors classe			601	642	695	741	783				

COUP D'ñ IL SUR LES PROMOS DE L'AN DERNIER 2013-2014

Prof décole	Promotions	au GRANI	D - CHOIX	I	Ancienneté				
	promouvables	Promus	Barème mini	promouvables	Promus	Barème minimum	promus		
4	Avancement à løancienneté pour tous								
5	23	7	16,000	Pas døavancem	18				
6	29	9	20,250	17	12	19,300	5		
7	31	9	24,000	20	14	24,497	8		
8	42	13	28,000	29	21	27,497	9		
9	45	13	32,881	32	22	33,250	8		
10	40	12	44,667	22	16	38,944	4		
11	20	6	53,981	14	10	48,889	3		

Løavancement des **instituteurs** se fait **par année civile.** Løavancement des **professeurs des écoles** se fait **par année scolaire**.

SUIS-JE PROMOUVABLE CETTE ANNÉE ?

Les tableaux récapitulatifs (<u>page précédente</u>) vous indiquent le temps nécessaire pour passer à løéchelon supérieur. **Ajoutez** ce temps à la date de votre dernière promotion.

Vous êtes promouvables si la date obtenue tombe:

- pendant løannée civile 2015 pour les instits.
- pendant løannée scolaire 2014-2015 pour les PE.

SERAI-JE PROMU(E)?

Seuls sont promus :

- * 30% de la liste des promouvables pour les promotions au Choix des Instits et au Grand-Choix des PE.
- * 5/7 de la liste des promouvables pour les promotions au Mi-choix des instits et au Choix des PE.
- *Pour être promu il faut donc avoir un barème suffisant qui vous place en tête de la liste des promouvables. (voir tableau des promotions de løan dernier).
- *Tous les promouvables à løancienneté sont obligatoirement promus.

Le SNUipp revendique <u>le rythme d'avancement</u> <u>automatique</u>, le plus rapide pour tous.

BARÈME: Note + Correctif + A.G.S.

NOTE: dernière note døinspection arrêtée au 31 / 08 / 2014*

CORRECTIF: correctif de note pour retard dønspection

(+0.25 pt au bout de 4 ans sans inspection, +0.50 pt au bout de 5 ans, +0.50 pt par année supplémentaire).

Correctif + note évidemment limités à 20.

* Pour ceux qui ont un correctif de note, la dernière note obtenue jusquoù la date de la CAPD est prise en compte.

A.G.S.: Ancienneté Générale de Service au :

31 / 08 / 2014 pour les PE

31 / 12 / 2014 pour les instituteurs

CAS PARTICULIERS

Congé Parental : Nouveauté

Les collègues en congé parental conservent dorénavant leurs droits à l'avancement d'échelon pour leur totalité la première année, puis réduits de moitié pour les années suivantes.

Temps Partiel:

Les périodes effectuées à temps partiel sont considérées comme du <u>temps plein</u> pour les promotions.

Disponibilité:

Les promotions sont suspendues sauf dans le cas de congé post-natal.

Services antérieurs :

Certaines fonctions effectuées dans lænseignement public, dans lænseignement privé, dans døautres ministères mais aussi dans le privé peuvent donner droit soit à une récupération døancienneté pour løAGS, soit à un reclassement pour passer à løchelon supérieur.

Une validation de vos services est nécessaire, nous contacter rapidement.

Permutations informatisées

Si vous participez aux permutations informatisées, sachez que léchelon est un élément du barème.

Tout changement déchelon prenant effet avant le 1er janvier 2015 doit être comptabilisé.

Lorsque vous recevrez la confirmation de votre demande, vérifiez que léadministration a tenu compte de votre changement déchelon. Consultez la note de service de lé A et le BO et contactez nous rapidement!





PROMOTIONS 2013-2014 FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

INSTITUTEURS

ANNEE CIVILE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

NOM :
Prénom :
Téléphone personnel:
Adresse personnelle :
mail:
Échelon actuel : Depuis le//
Obtenu au Choix . Mi-choix . Ancienneté
Note avant le 31/08/2014: Date de la dernière inspection ://
Ancienneté Générale des Services au 31/12/2014 ans mois jours
Date de naissance ://
Autres renseignements :
Avez-vous été en congé parental ? oui /non Si oui du au
en disponibilité : oui / non Si oui du au

PROFESSEURS D'ECOLE

ANNEE SCOLAIRE DU 01/09/2014 AU 31/08/2015

NOM :
Prénom : Lieu d'exercice :
Téléphone personnel:
Adresse personnelle :
mail :
Échelon actuel : Depuis le//
Obtenu au Grand Choix . Choix . Ancienneté
Note avant le 31/08/2014: Date de la dernière inspection ://
Ancienneté Générale des services au 31/08/2014 ans mois jours
Date de naissance ://
Autres renseignements :
Avez-vous été en congé parental ? oui /non Si oui du au
en disponibilité : oui / non Si oui du au
cette fiche de contrôle syndical au vos élu(e)s du SNUipp à la CAPD.

Si vous êtes promouvable, renvoyez cette fiche de contrôle syndical au SNUipp-FSU 09. Elle sera étudiée par vos élu(e)s du SNUipp à la CAPD.

SNUipp-FSU 09 13 rue du lieutenant Paul Delpech O9OOO FOIX Snu09@snuipp.fr

Je souhaite recevoir les résultats :

Par mail 🗀	par courrier postal	
------------	---------------------	--

Nous vous communiquerons dès la fin de la CAPD, le résultat de votre promotion.